

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2588

26 novembre 2010

### SOMMAIRE

<b>Magic Wok s.à r.l.</b> .....	<b>124190</b>	<b>Office City S.A.</b> .....	<b>124217</b>
<b>Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR</b> .....	<b>124178</b>	<b>Olin Fund</b> .....	<b>124209</b>
<b>Mat Force Lux Soparfi</b> .....	<b>124190</b>	<b>One World Technologies S.à r.l.</b> .....	<b>124191</b>
<b>Mediterranean Strategic Investments S.A.</b> .....	<b>124181</b>	<b>Orient-Express Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>124216</b>
<b>MEI S.à r.l.</b> .....	<b>124181</b>	<b>Origo S.A.</b> .....	<b>124209</b>
<b>Melodie International S.A.</b> .....	<b>124186</b>	<b>OX Resto Concepts S.à r.l.</b> .....	<b>124217</b>
<b>Messin S.A.</b> .....	<b>124187</b>	<b>OX Resto Concepts S.à r.l.</b> .....	<b>124217</b>
<b>Metinvest Development S.à r.l.</b> .....	<b>124181</b>	<b>Paris Luxembourg Participations S.à r.l.</b> .....	<b>124217</b>
<b>MFH S.à r.l.</b> .....	<b>124184</b>	<b>Partners Luxco I S.à r.l.</b> .....	<b>124196</b>
<b>MGR S.à r.l.</b> .....	<b>124184</b>	<b>Phipe Holding S.A.</b> .....	<b>124209</b>
<b>MHFP 1 S.à r.l.</b> .....	<b>124208</b>	<b>Phipe S.A., Société de Gestion de Patri- moine Familial (SPF)</b> .....	<b>124209</b>
<b>MH Germany Property III S.à r.l.</b> .....	<b>124202</b>	<b>Plan B Ventures S.A.</b> .....	<b>124199</b>
<b>MH Germany Property II S.à r.l.</b> .....	<b>124195</b>	<b>Promax S.A.</b> .....	<b>124218</b>
<b>MH Germany Property I S.à r.l.</b> .....	<b>124195</b>	<b>Radha S.à r.l.</b> .....	<b>124218</b>
<b>MH Germany Property IV S.à r.l.</b> .....	<b>124186</b>	<b>RC II S.à r.l.</b> .....	<b>124219</b>
<b>MH Germany Property IX S.à r.l.</b> .....	<b>124187</b>	<b>Rentegal Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>124218</b>
<b>MH Germany Property VIII S.à r.l.</b> .....	<b>124198</b>	<b>Resource Partners Holdings II S.à r.l.</b> ...	<b>124202</b>
<b>MH Germany Property VII S.à r.l.</b> .....	<b>124201</b>	<b>Restaurant Paisible Abondant s.à r.l.</b> ...	<b>124218</b>
<b>MH Germany Property VI S.à r.l.</b> .....	<b>124208</b>	<b>RP I S.à r.l.</b> .....	<b>124224</b>
<b>MH Germany Property V S.à r.l.</b> .....	<b>124190</b>	<b>Siring Holding S.A.</b> .....	<b>124219</b>
<b>MH Germany Property XII S.à r.l.</b> .....	<b>124199</b>	<b>SOFIREC S. A.</b> .....	<b>124224</b>
<b>MH Germany Property XIV S.à r.l.</b> .....	<b>124201</b>	<b>Sunrise Communications International S.A.</b> .....	<b>124184</b>
<b>MH Germany Property XVI S.à r.l.</b> .....	<b>124195</b>	<b>Viione Capital S.A.</b> .....	<b>124220</b>
<b>NG Luxembourg Two S.à r.l.</b> .....	<b>124187</b>	<b>Wealth Management S.A.</b> .....	<b>124219</b>
<b>Noonmark S.A.</b> .....	<b>124184</b>		
<b>NOSORROWS Management Consulting &amp; Business Services SA</b> .....	<b>124220</b>		

**Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 128.231.

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), de droit luxembourgeois dénommée «Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR» ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro B N° 128.231,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 3 mai 2007 par le notaire Jacques DELVAUX, publié au Mémorial C n°143 4 du 12 juillet 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 4 août 2010, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, savoir la société MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT S.A. une société anonyme ayant son siège social au 73 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°119.240, prise en sa réunion du 16 septembre 2010,

des copies desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 3.104.802 (trois millions cent quatre mille huit cent deux Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune ,

- huit cent cinq mille six cent soixante-et-onze (805.671) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro (136,-EUR) pour chaque Action B,

- et cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-et-une (155.241) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune.».

2) Qu'aux termes du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, la société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions A»). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions B»). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990)

Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les «Actions C»). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société,

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants de l'article 5 des statuts se lisent comme suit:

La Société dispose d'un capital social émis de EUR 3.104.802 (trois millions cent quatre mille huit cent deux Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune ,

- huit cent cinq mille six cent soixante-et-onze (805.671) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro (136,-EUR) pour chaque Action B,

- et cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-et-une (155.241) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune.

La Société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions A»). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les «Actions B»). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les «Actions C»). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société.

Dans les présents statuts (les «Statuts»), les termes «Action» et «Actions» comprendront, sauf disposition contraire explicitement ou implicitement énoncée, respectivement les Actions A, les Actions B et les Actions C.

L'expression «Commanditaires» se référera aux détenteurs d'Actions A et d'Actions B et le terme «Actionnaires» se référera collectivement à l'Associé gérant commandité et aux Commanditaires.

Par les présentes, l'Associé gérant commandité est autorisé à émettre ultérieurement des Actions A, des Actions B et des Actions C, afin de porter la totalité du capital de la Société au plafond du capital social autorisé le cas échéant, selon ce qu'il décidera de son propre chef de fixer; il pourra accepter les souscriptions concernant ces Actions pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société selon la définition de l'article 32 (5) de la loi du dix août mille neuf cent quinze portant sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée.

La durée ou la portée de cette attribution pourra être étendue le cas échéant par des résolutions adoptées par les Actionnaires au cours des assemblées générales, selon les dispositions requises pour amender les présents Statuts.

L'Associé gérant commandité est habilité à définir le cas échéant les conditions assignées à toute souscription d'Actions A, d'Actions B et d'Actions C.

L'Associé gérant commandité est habilité à émettre ces Actions A, B et C en vertu de la durée mentionnée ci-dessus et pendant celle-ci, sans que les Actionnaires ne puissent se prévaloir de droits de souscription privilégiés.

Lorsqu'il réalisera une augmentation de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, l'Associé gérant commandité sera tenu de prendre les mesures requises pour modifier le présent Article en vue de consigner la modification et il sera habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification conformément au droit luxembourgeois.

Le capital autorisé ou émis de la Société pourra être augmenté ou diminué conformément au droit luxembourgeois.

Les Actions A et les Actions B sont réservées à la souscription des Commanditaires ainsi que des investisseurs avertis, tels que définis par la loi portant sur les SICAR («Investisseurs avertis»).

3) Par décision du 16 septembre 2010, l'associé gérant commandité, savoir «Mandarin Capital Management S.A.» a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 50.712 (cinquante-mille sept cent douze Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR EUR 3.104.802 (trois millions cent quatre mille huit cent deux Euros) à EUR 3.155.514 (trois millions cent cinquante-cinq mille cinq cent quatorze Euros), par l'émission de:

- 22.821 (vingt-deux mille huit cent vingt-et-une) actions nouvelles B d'une valeur nominale de € 2,-(deux euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission de EUR 136 par action B nouvelle, soit une prime d'émission totale de EUR 3.103.656 (trois millions cent trois mille six cent cinquante-six Euros);

- 2.535 (deux mille cinq cent trente-cinq) actions nouvelles C d'une valeur nominale de € 2,-(deux euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, souscrites comme suit:

Nbr	Shareholders	B shares	C shares
1	Private Equity International S.A. ....	5.224	0
2	China Development Bank Capital Corporation Ltd ....	5.224	0
3	The Export-Import Bank of China ....	5.224	0
4	Efibanca S.p.A. ....	1.045	0
5	Corporate World Opportunities Limited ....	696	0
6	Fondazione Cassa di Risparmio in Bologna ....	696	0
7	Fondazione Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo ....	696	0
8	Banca Carige S.p.A. ....	348	0
9	Banca Popolare dell'Emilia Romagna Soc. Coop. ....	348	0
10	Fondazione Cassa dei Risparmi di Forlì ....	348	0

11	Fondazione Cassa di Risparmio di Trento e Rovereto	348	0
12	Fondazione Cariplo	348	0
13	Fondo Pensione per gli Agenti Professionisti di Assicurazione	348	0
14	Castel S.A.	209	0
15	Giorgio Tadolini	209	0
16	Fondazione Cassa di Risparmio di Imola	174	0
17	Datalogic S.p.A.	139	0
18	Gitifin S.r.l.	139	0
19	Merloni Invest S.p.A.	139	0
20	Paolo Cantarella	139	0
21	Vinifin International S.A.	139	0
22	IMA S.p.A.	139	0
23	Hillswood Holdings Ltd	139	0
24	Harlesden Finance S.A.	87	0
25	Lucio Stanca	69	0
26	Bruno Calzoni	69	0
27	Meris Romagnoli	69	0
28	Reef S.p.A.	69	0
29	Mandarin Capital Management S.A.	0	2.535
	TOTAL	22.821	2.535

Les souscripteurs ci-avant désignés, regroupant tous les actionnaires de la société, ont souscrit proportionnellement aux actions actuellement détenues, c.à.d. aux 22.821 nouvelles actions B augmentées de la susdite prime d'émission et aux 2.535 nouvelles actions C dans les proportions ci-avant désignées,

et les ont libérées moyennant une contribution en espèces totale de EUR 3.154.368 (trois millions cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-huit Euros).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de EUR 3.154.368 (trois millions cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-huit Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 3.155.514 (trois millions cent cinquante-cinq mille cinq cent quatorze Euros),

de sorte que le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

*version anglaise*

"The Company has an issued share capital of three million one hundred and fifty-five thousand five hundred and fourteen Euro (EUR 3,155,514), divided into:

- five hundred and ninety-one thousand four hundred and eightynine (591,489) A Shares having a par value of two euro (2.-EUR) each,

- eight hundred and twenty-eight thousand four hundred and ninety-two (828,492) B Shares, having a par value of two euro (2.EUR) each, with a share premium of 136.-EUR per each B share."

- and one hundred and fifty-seven thousand seven hundred and seventy-six (157,776) C Shares having a par value of two euro (2.EUR) each.

*Traduction française*

«La Société dispose d'un capital social émis EUR 3.155.514 (trois millions cent cinquante-cinq mille cinq cent quatorze Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,

- huit cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (828.492) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro (136.-EUR) pour chaque Action B,

- et cent cinquante-sept mille sept cent soixante-seize (157.776) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune.»

*Déclarations - Frais*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 3.300.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GEHLEN, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 septembre 2009, LAC/2009/41083: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141120/183.

(100161681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**Mediterranean Strategical Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.650.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 19 août 2010*

- La cooptation de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Nicole THIRION, démissionnaire, est ratifiée. Le mandat de Monsieur Ahcène BOULHAIS viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Certifié sincère et conforme.

MEDITERRANEAN STRATEGICAL INVESTMENTS S.A.

A.RENARD / J-R. BARTOLINI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010141467/17.

(100161542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**MEI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.465.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010141468/12.

(100160975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Metinvest Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.242.

---

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

## A COMPARU:

Monsieur Philippe METZGER, dirigeant de société, né à Saint-Avold (France), le 16 février 1962, demeurant à F-57740 Longeville les-St-Avold, 40a, rue de Kleindal.

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 12 octobre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «METINVEST DEVELOPMENT S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000.-) représenté par CENT CINQUANTE (150) parts sociales de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Philippe METZGER, dirigeant de société, demeurant à F-57740 Longeville les-St-Avold, 40a, rue de Kleindal.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

#### *Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2010.

#### *Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Philippe METZGER, dirigeant de société, demeurant à F-57740 Longeville les-St-Avold, 40a, rue de Kleindal.

b) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

c) Madame Michèle SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ZIMMER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1461. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141130/122.

(100161990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**MFH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.815.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010141471/12.

(100160985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**MGR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.814.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010141472/12.

(100160984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Sunrise Communications International S.A., Société Anonyme,  
(anc. Noonmark S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.748.

In the year two thousand and ten on the twenty-third day of September.

Before us, Maître Jacques Delvaux, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sunrise Communications Holdings S.A. (formerly Marcy S.A.), a société anonyme, governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés, here represented by Mrs Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 September in Luxembourg.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing party is the existing sole shareholder (the "Shareholder") of Noonmark S.A. (the "Company"), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg



Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jacques Delvaux, dated 9 September 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and the Shareholder present or represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

- That the Shareholder has decided to deliberate on the points of the following

*Agenda*

(1) Change of the corporate name of the Company, and subsequent amendment of the provisions of "Article 1 -Name" of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

" **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Sunrise Communications International S.A." (the "Company")."

- That the present meeting, representing the entire share capital of the Company, is regularly considered and may validly deliberate on all the items of this agenda.

- That, on the basis of the agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*Sole resolution*

The Shareholder, represented as stated here above, resolved to change the corporate name of the Company into "Sunrise Communications International S.A. and to restate "Article 1 -Name" of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Sunrise Communications International S.A." (the "Company")."

*Closure of the meeting - Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille-dix, le vingt-troisième jour de septembre

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Sunrise Communications Holdings S.A. (anciennement Marcy S.A.), une société anonyme, constituée et régie selon les lois de Luxembourg ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par Mme Caroline Ronfort, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la partie comparante est l'associé unique existant (l' «Associé») de Noonmark S.A. (la "Société"), société anonyme, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 Septembre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

- Que le capital social étant entièrement présent ou représenté à la présente assemblée et l'Associé, présent ou représenté, déclarant avoir eu et pris connaissance préalablement et en temps utile de l'agenda de la présente assemblée, une convocation en bonne et due forme n'était dès lors pas requise.

- Que l'Associé a décidé de délibérer sur les points suivants l'ordre du jour:

*Ordre du jour*

(1) Modification de la dénomination sociale de la Société et conséquente modification des dispositions de l'«Article 1 -Nom» des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Sunrise Communications International S.A.» (la «Société»).”

- Que la présente assemblée, au sein de laquelle est présente ou représentée l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et est compétente pour délibérer sur tous les points de l'agenda.

- Que, sur base de l'ordre du jour, l'Associé a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Associé, représentés comme stipulé ci-dessus, a décidé de changer la dénomination de la Société en “Sunrise Communications International S.A.” et de modifier l'«Article 1 -Nom» des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Sunrise Communications International S.A.» (la «Société»).”

*Clôture de l'assemblée - Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à € 1,000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les noms, prénoms, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 septembre 2009, LAC/2009/42384: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141144/103.

(100161686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

**MH Germany Property IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.847.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010141473/12.

(100161128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**Melodie International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.000.

Le bilan au 31 décembre 2009, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Melodie International S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010141469/13.

(100161144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Messin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 141.694.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Messin S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010141470/12.

(100161141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**MH Germany Property IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 120.574.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2010141474/12.

(100161046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**NG Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 113.904.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

“NATIONAL GRID HOLDINGS LIMITED”, a company governed by the laws of England, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom and registered under number 3096772,

here represented by Ms Senay GÜREL, avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 8 October 2010, (the “Sole Shareholder”).

Said proxy signed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of “NG Luxembourg TWO S.à r.l.”, a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 113.904, incorporated on 25 January 2006 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg, published on 21 April 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 804 (the “Company”). The articles of incorporation have not been amended since incorporation.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital by an amount of three thousand Pounds Sterling (GBP 3,000.-) so as to raise it from its present amount of nine thousand Pounds Sterling (GBP 9,000.-) to an amount of twelve thousand Pounds Sterling

(GBP 12,000.-) by the creation of one hundred and fifty (150) shares with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each.

2 To issue one hundred and fifty (150) shares with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for the new one hundred and fifty (150) shares with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, by National Grid Holdings Limited, a company governed by the laws of England, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom and registered under number 3096772 (the "Sole Shareholder"), to accept payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to three thousand Pounds Sterling (GBP 3,000.-), by a contribution in cash, to allocate such new shares to the Sole Shareholder and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4 To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of three thousand Pounds Sterling (GBP 3,000.-) so as to raise it from its present amount of nine thousand Pounds Sterling (GBP 9,000.-) to an amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to issue one hundred and fifty (150) shares with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription and payment*

There now appeared Ms Senay GÜREL, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on 8 October 2010, which proxy signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder prenamed, for the one hundred and fifty (150) shares, and to make payment in full of the nominal value of such new shares amounting totally to three thousand Pounds Sterling (GBP 3,000.-), by a contribution in cash.

The person appearing declared that the Company has at its disposal the amount of three thousand Pounds Sterling (GBP 3,000.-) proof of which was given to the undersigned notary who expressly recorded this statement.

*Third resolution*

Thereupon the Sole Shareholder, resolved to accept said subscription and payment by the subscriber and to allot the one hundred and fifty (150) shares to the Sole Shareholder.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

**Art. 5. (first paragraph).** "The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) represented by six hundred (600) shares having a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately seven hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le douze octobre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

«NATIONAL GRID HOLDINGS LIMITED», une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 3096772,

représentée aux fins des présentes par Maître Senay GÜREL, avocat, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration donnée le 8 octobre 2010 («l'Associé Unique»)

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de «NG Luxembourg TWO S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 113.094, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 janvier 2006, publié le 21 avril 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 804 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social d'un montant de trois mille Livres Sterling (GBP 3.000,-) afin de le porter de son montant actuel de neuf mille Livres Sterling (GBP 9.000,-) à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) par la création de cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

2 Émission de cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription des cent cinquante (150) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, par National Grid Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 3096772 («l'Associé Unique»), acceptation du paiement intégral du prix de souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de trois mille Livres Sterling (GBP 3.000,-) par un apport en numéraire, attribution de ces nouvelles parts sociales à l'Associé Unique et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

4 Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions mentionnées ci-dessus.

5 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trois mille Livres Sterling (GBP 3.000,-) afin de le porter de son montant actuel de neuf mille Livres Sterling (GBP 9.000,-) à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre cent cinquante (150) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et paiement*

Ensuite Maître Senay GÜREL, précitée, s'est présentée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu d'une procuration donnée le 8 octobre 2010, laquelle après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique aux (150) nouvelles parts sociales nouvelles et libérer intégralement, la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de trois mille Livres Sterling (GBP 3.000,-) par un apport en numéraire.

Le mandataire a déclaré que la Société dispose d'un montant de trois mille Livres Sterling (GBP 3.000,-), la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant, lequel documente expressément cette déclaration.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a ensuite décidé d'accepter ladite souscription et le paiement par le souscripteur et d'attribuer les cent cinquante (150) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, lequel suivant cette modification aura la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital social de la société est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) divisé en six cents (600) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-).».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à sept cents euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GÜREL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 octobre 2010. Relation : EAC/2010/12460. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010141148/146.

(100162309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**Magic Wok s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7420 Cruchten, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.521.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141465/10.

(100160994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Mat Force Lux Soparfi, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 114.500.

Le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141466/11.

(100161248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**MH Germany Property V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.848.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010141475/12.

(100161099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**One World Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.378.300,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.635.

In the year two thousand and ten on the eighteenth day of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED,

TECHTRONIC INDUSTRIES BELGIUM SPRL, a company incorporated and existing under the laws of Belgium, with its registered office at B-1420 Braine l'Alleud, 9a, Boulevard de France, registered with the Companies' Register of Waterloo under the number 0870776324, in its capacity as sole member of the Company,

here represented by Me Nathalie HOULLÉ, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal on October 14, 2010.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed to be registered together with it.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. it is the sole member (the "Sole Member") of One World Technologies S.à r.l., a private limited liability company, established and having its registered office au 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 105635, (the "Company");

II. the Company was incorporated pursuant to a deed received by Maître Léon Thomas METZLER, notary residing in Luxembourg, on 30 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 448 on 2005;

III. the articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated 18 November 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 58 on 2010;

IV. the provisions of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law") have been respected:

1. The draft merger proposal (the "Terms of Merger") established by the respective boards of managers of the Company and of A & M Industries S.à r.l. (together referred as the "Companies"), has been duly registered with the Luxembourg Trade Register and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 16 September 2010, under number 1908, i.e. more than one month before the date of the present meeting convened to decide on the Terms of Merger.

2. The boards of each merging Companies have drew up a detailed written report (the "Managers' Report") addressed to the Sole Member, explaining the Terms of Merger and setting out the legal and economic grounds for them, in particular for the corporate unit exchange ratio, the terms of delivery of the corporate units in A & M Industries S.à r.l. and the consequences that will have the merger on the part-time employment contract of the sole employee of the Company.

3. The Sole Member has been entitled to inspect the documents required under the article 267 of the Law at the registered office of each of the Companies at least one month before the date of the meeting convened to decide on this Terms of Merger.

V. the agenda of the meeting (the "Agenda") is the following:

1. Approval of the Terms of Merger;
2. Approval of the Managers' Report;
3. Ascertaining of the deposit of all the required documents at the registred office of the Company;
4. Ascertaining of the communication of the Terms of Merger to the part-time employee of the Company one month prior to the taking of the Sole Member resolutions;
5. Approval of the transfer of the assets and liabilities of the Company to A & M Industries S.à r.l.;
6. Decision to not appoint an independent auditor for the examination and the statement of report concerning the Terms of Merger one month after the publication of the Terms of Merger;
7. Ratification of the actions carried out by the managers of the Company in relation to the merger between the Company and the absorbing company, including, without limitation to the transfer of the existing agreements and commitments of the Company to the absorbing company;
8. Acknowledgment of the dissolution of the Company;
9. Granting of authorization to any manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Partners in Law, to carry out any action necessary or incidental in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda; and
10. Any other business.

After due consideration, the Sole Member took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolved to approve the Terms of Merger entered by between the Company, as absorbed company and A & M Industries S.à r.l., a private limited liability company, established and having its registered office at 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 90617, as absorbing company (the "Absorbing Company").

The Sole Member ascertained that the Terms of Merger have been established by the respective boards of managers of the Companies in compliance with article 261 of the Law and have been duly registered with the Luxembourg Trade Register and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 September 2010, under number 1908, i.e. more than one month before the present meeting.

*Second resolution*

The Sole Member resolved to approve the Managers' Report explaining the Terms of Merger and setting out the legal and economic grounds for them, in particular for the corporate unit exchange ratio, the terms of delivery of the corporate units in the Absorbing Company and the consequences that will have the merger on the part-time employment contract of the sole employee of the Company.

The Managers' Report, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary will remain attached to the present deed to be registered together with it.

*Third resolution*

The Sole Member ascertained the deposit of all the required documents at the registred office of the Company at last one month before the taking of the present resolutions, in compliance with article 267 of the Law.

A confirmation letter ascertaining the deposit of these documents at the register office of the Company, signed by a duly empowered manager, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed to be registered together with it.

*Fourth resolution*

The Sole Member noted that the part-time employee resigned his employment agreement entered by and with the Company as at 31 August 2010. Therefore, the communication of the Terms of Merger to the part-time employee one month prior to the taking of present resolutions was not necessary.

*Fifth resolution*

The Sole Member resolved to approve the transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company.

*Sixth resolution*

The Sole Member resolved to not appoint an independent auditor for the examination and the statement of report concerning the Terms of Merger in accordance with the article 266 (5) of the Law.

*Seventh resolution*

The Sole Member resolved to ratify the actions carried out by the managers of the Company in relation to the merger between the Company and the Absorbing Company, including, without limitation to the transfer of the existing agreements and commitments of the Company to the Absorbing Company.

*Eighth resolution*

The Sole Member acknowledged the dissolution of the Company.

*Ninth resolution*

The Sole Member resolved to grant an authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Partners in Law, to carry out any action necessary or incidental in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting has been closed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately two thousand one hundred Euros (2,100.-).



Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Certification

In accordance with article 271 of the Law, the undersigned notary inspected and certified by the present deed the existence of the Terms of Merger and of all documents required by the Law to the Company for the merger.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le dix-huit octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

TECHTRONIC INDUSTRIES BELGIUM SPRL, une société organisée et existant en vertu des lois belges, dont le siège social est situé à B-1420 Braine l'Alleud, 9a, Boulevard de France, immatriculée au registre du commerce de Waterloo sous le numéro 0870776324, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société,

ici représentée par Maître Nathalie HOULLÉ, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 14 octobre 2010.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter que:

I. elle est l'associé unique ("Associé Unique") de One World Technologies S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105635, (la "Société");

II. la Société a été constituée suivant acte reçu pardevant Maître Léon Thomas METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 448 de 2005;

III. les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 58 de 2010;

IV. les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatives aux fusions (la "Loi") ont été respectées à savoir:

1. Le projet commun de fusion (le "Projet de Fusion") établi par les conseils de gérance respectifs de la Société et de A & M Industries S.à r.l. (ci-après ensemble les "Sociétés"), a été dûment enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 septembre 2010 sous le numéro 1908, soit plus d'un mois avant la présente assemblée générale appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion.

2. Les conseils de gérance de chacune des Sociétés qui fusionnent ont établis un rapport écrit (le "Rapport de Gérance") à l'intention de l'Associé Unique expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet de Fusion et en particulier le rapport d'échange des parts, les modalités de remise des parts de A & M Industries S.à r.l., ainsi que les conséquences de la fusion sur le contrat de travail à temps partiel de l'unique salarié de la Société.

3. L'Associé Unique a eu le droit d'inspecter au siège social des sociétés, un mois avant la date de l'assemblée appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion, les documents mentionnés l'article 267 de la Loi.

V. la présente assemblée a pour ordre du jour (l' "Ordre du jour") les points suivants:

1. Approbation du Projet de Fusion;

2. Approbation du Rapport de Gérance;

3. Constatation du dépôt au siège social de la Société des documents requis par la Loi;

4. Constatation de la communication du Projet de Fusion au salarié à temps partiel de la Société, un mois avant la prise des résolutions de l'Associé Unique;

5. Approbation du transfert des actifs et passifs de la Société à la société A & M Industries S.à r.l.;

6. Décision de ne pas nommer un expert indépendant pour l'examen du Projet de Fusion et renonciation au rapport d'expertise un mois après la publication du Projet de Fusion;

7. Ratification de toutes les actions entreprises par les gérants de la Société en relation avec la fusion entre la Société et la société absorbante, incluant, sans limitation, le transfert des contrats existants et des engagements de la Société à la société absorbante;

8. Constatation de la dissolution de la Société;

9. Pouvoir donné à tout gérant de la Société ou à tout avocat de l'étude Wildgen, Partners in Law d'effectuer, le cas échéant, toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises dans le cadre du présent agenda; et

10. Divers.

Après considération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a approuvé le Projet de Fusion établi par la Société, en tant que société absorbée et la société A & M INDUSTRIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90617, en tant que société absorbante (la "Société Absorbante").

L'Associé Unique a confirmé que conformément à l'article 261, le Projet de Fusion a été dûment enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 septembre 2010 sous le numéro 1908, soit plus d'un mois avant la présente assemblée appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique a approuvé le Rapport de Gérance à l'intention de l'Associé Unique expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet de Fusion et en particulier le rapport d'échange des parts, les modalités de remise des parts de la Société Absorbante, ainsi que les conséquences de la fusion sur le contrat de travail à temps partiel de l'unique salarié de la Société.

Une copie de ce rapport restera annexée aux présentes après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de l'Associé Unique et le notaire afin d'être soumis avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a constaté que le dépôt des documents exigé par l'article 267 de la Loi a été effectué au siège social de la Société au moins un mois avant la prise des présentes résolutions.

Une lettre de confirmation attestant le dépôt de ces documents au siège social de la Société, dûment signée par un gérant autorisé, après avoir été signé "ne varietur" par le représentant et le notaire restera annexée aux présentes résolutions afin d'être soumise avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a constaté que le salarié à temps partiel a démissionné le 31 août 2010 de son emploi au sein de la Société.

Par conséquent, la communication du Projet de Fusion au salarié à temps partiel un mois avant la prise des présentes résolutions n'était pas nécessaire.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique a approuvé le transfert des actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique a décidé de ne pas nommer un expert indépendant pour l'examen du Projet de Fusion et a décidé de renoncer au rapport d'expertise un mois après la publication du Projet de Fusion en vertu de l'article 266 (5) de la Loi.

*Septième résolution*

L'Associé Unique a décidé de ratifier toutes les actions entreprises par les gérants de la Société en relation avec la fusion entre la Société et la Société Absorbante, incluant, sans limitation, le transfert des contrats existants et des engagements de la Société à la Société Absorbante.

*Huitième résolution*

L'Associé Unique a constaté la dissolution de la Société.

*Neuvième résolution*

L'Associé Unique a décidé de donner pouvoir à tout gérant de la Société ou à tout avocat de l'étude Wildgen, Partners in Law d'effectuer, le cas échéant, toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises dans le cadre du présent Ordre du jour.

124195

*Frais*

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

*Attestation*

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271 de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence du Projet de Fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposées à la Société par la fusion.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. HOULLÉ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2010. LAC/2010/46108. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141158/229.

(100162171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**MH Germany Property XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.289.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2010141481/12.

(100161040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**MH Germany Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.555.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2010141482/12.

(100160977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**MH Germany Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.556.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010141483/12.

(100160980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**Partners Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.041.

In the year two thousand ten, on the sixth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Warburg Pincus X Partners, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations of the State of Delaware under number 4390227, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Ms. Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 5 October 2010.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of "Partners Luxco I S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, route d'Esch, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153041, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1351 on 1 July, 2010. The articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 October 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital, considers the following agenda:

*Agenda*

1. Acknowledgement that due to clerical errors, the name of the sole member of the Company has in previous notarial deeds been referred to as "Warburg Pincus X Partners LP", whereas it is in fact "Warburg Pincus X Partners, L.P.".

2. Increase of the Company's share capital by an amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) so as to raise it from its current amount of thirty-four thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 34,250) up to one hundred thirty-four thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 134,250) by issuing one hundred thousand (100,000) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to be subscribed by Warburg Pincus X Partners, L.P., aforementioned, for the price of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

3. Subsequent amendment of article five of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

**"Art. 5.** The Company's share capital is set at one hundred thirty four thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 134,250), represented by one hundred thirty-four thousand two hundred fifty (134,250) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole member acknowledges that due to clerical errors, its name has in previous notarial deeds been referred to as "Warburg Pincus X Partners LP", whereas it is in fact "Warburg Pincus X Partners, L.P.".

*Second resolution*

The sole member resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) so as to raise it from its current amount of thirty-four thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 34,250) up to one hundred thirty-four thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 134,250) by issuing one hundred thousand (100,000) shares, having a par value of one United States Dollars (USD 1) each.

All of the one hundred thousand (100,000) new shares have been subscribed by Warburg Pincus X Partners, L.P., aforementioned, for the price of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-).

The shares so subscribed by Warburg Pincus X Partners, L.P., aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) is entirely allocated to the share capital. There is no share premium.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

**“Art. 5.** The Company’s share capital is set at one hundred thirtyfour thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 134,250), represented by one hundred thirty-four thousand two hundred fifty (134,250) shares having a par value of one United States Dollars (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède.**

L’an deux mille dix, le six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché du Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Warburg Pincus X Partners, L.P., un limited partnership constitué et existant en vertu des lois de l’Etat du Delaware, enregistré à la division des entreprises ( Division of Corporations») de l’Etat du Delaware sous le numéro 4390227, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America,

ici représentée par Mademoiselle Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à New York, le 5 Octobre 2010.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de «Partners Luxco I S.à r.l.» (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153041, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, en date du 24 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1351 le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, considère l’ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Reconnaissance du fait que le nom du seul associé de la Société est “Warburg Pincus X Partners, L.P.” et non pas “Warburg Pincus X Partners LP” et qu’il a été utilisé dans des actes notariés antérieurs en raison d’une erreur d’écriture.

2. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000) afin de l’augmenter de son montant actuel de trente-quatre mille deux cent cinquante dollars américains (USD 34.250) à cent trente-quatre mille deux cent cinquante dollars américains (USD 134.250) par l’émission de cent mille (100.000) parts sociales d’une valeur nominale d’un dollar américain (USD 1) chacune, qui seront entièrement souscrites par Warburg Pincus X Partners, L.P., prénommée, pour un prix de cent mille dollars américains (USD 100.000), laquelle contribution sera entièrement allouée au capital social.

3. Modification subséquente de l’article cinq des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cent trente quatre mille deux cent cinquante dollars américains (USD 134.250), représenté par cent trente-quatre mille deux cent cinquante (134.250) parts sociales d’une valeur nominale

d'un dollar américain (USD 1) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique reconnaît le fait que le nom du seul associé de la Société est "Warburg Pincus X Partners, L.P." et non pas "Warburg Pincus X Partners LP" tel qu'utilisé dans des actes notariés antérieurs en raison d'une erreur d'écriture.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de trente-quatre mille deux cent cinquante dollars américains (USD 34.250) à cent trente-quatre mille deux cent cinquante dollars américains (USD 134.250) par l'émission de cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

L'ensemble des cent mille (100.000) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Warburg Pincus X Partners, L.P., prénommée, pour un prix de cent mille dollars américains (USD 100.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par Warburg Pincus X Partners, L.P., prénommée, ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de cent mille dollars américains (USD 100.000) sera alloué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante :

«**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cent trente quatre mille deux cent cinquante dollars américains (USD 134.250), représenté par cent trente-quatre mille deux cent cinquante (134.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille cinq cents euros.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. SAVELSBERG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12301. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur s(igné): SANTIONI.

Référence de publication: 2010141163/145.

(100162460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

**MH Germany Property VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.554.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010141478/12.

(100161073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**MH Germany Property XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.080.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010141479/12.

(100161044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Plan B Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.769.

L'an deux mil dix, le vingt septembre.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Rolando POLLI, administrateur de sociétés, demeurant au 1, Via Degli Amadio à CH-6900 LUGANO

ici représenté par Mme Annick LEBLON, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 17 septembre 2010 jointe en annexe au présent acte.

en sa qualité d'actionnaire unique de de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée PLAN B VENTURES S.A.,  
ayant son siège social à Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial C n°1329 du 2 juillet 2007.

Ensuite l'actionnaire déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des 1.500 (mille cinq cents) actions

2. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 1.085.462,88 (un million quatre-vingt cinq mille quatre cent soixante deux Euros et quatre-vingt huit Cents) par conversion d'une partie d'une créance actionnaire, en conformité avec un rapport de la société H.R.T. Révision S.A., pour le porter de EUR 150.000,00 (cent cinquante mille Euros) à EUR 1.235.462,88 (un million deux cent trente cinq mille quatre cent soixante deux Euros et quatre-vingt huit Cents) sans émission d'actions nouvelles.

3. Apurement des pertes réalisées arrêtées au 31 décembre 2009 par réduction du capital social de EUR 735.462,88 (sept cent trente cinq mille quatre cent soixante deux Euros et quatre-vingt huit cents) sans annulation d'actions, pour le porter de EUR 1.235.462,88 (un million deux cent trente cinq mille quatre cent soixante deux Euros et quatre-vingt huit Cents) à EUR 500.000,00 (cinq cent mille Euros), représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions, sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée.

4. Décision d'augmenter le montant du capital autorisé pour le passer de EUR 500.000,00 (cinq cent mille Euros) à EUR 1.000.000,00 (un million d'Euros), représenté par 3.000 (trois mille) actions, sans désignation de valeur nominale.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

6. Divers.

L'actionnaire unique a ensuite pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des 1500 (mille cinq cents) actions représentatives du capital social,.

### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.085.462,88 (un million quatre-vingt cinq mille quatre cent soixante deux Euros et quatre-vingt huit Cents) ,

pour le porter de son montant actuel de EUR 150.000,00 (cent cinquante mille Euros) à EUR 1.235.462,88 (un million deux cent trente cinq mille quatre cent soixante deux Euros et quatre-vingt huit Cents),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 1500 (mille cinq cents) actions existantes à dûe concurrence.

à souscrire par l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant , par conversion d'une partie d'une créance actionnaire, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, la société HRT REVISION S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri,

lequel rapport établi conformément aux articles 31-1 et 26-1 de la loi modifié du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, conclut que:

«Sur base de nos diligences, rien n'est venu à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport de EUR 1.085.462,88 ne correspond pas au moins à l'augmentation de capital envisagée.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'opération d'augmentation et de réduction de capital de PLAN B VENTURES S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

Le rapport, daté du 20 septembre 2010, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide d'absorber les pertes réalisées arrêtées au 31 décembre 2009,

par réduction du capital social à concurrence de EUR 735.462,88 (sept cent trente cinq mille quatre cent soixante deux Euros et quatre-vingt huit cents)

pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.235.462,88 (un million deux cent trente cinq mille quatre cent soixante deux Euros et quatre-vingt huit Cents) à EUR 500.000,00 (cinq cent mille Euros),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 1.500 (mille cinq cents) actions existantes à dûe concurrence,

La preuve de l'existence de pertes cumulées par la société au 31 décembre 2009 a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan au 31 décembre 2009, dûment approuvé

### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le montant du capital autorisé existant pour le porter à EUR 1.000.000 (un million d'Euros), représenté par 3.000 (trois mille) actions sans désignation de valeur nominale, pour une nouvelle période de 5 ans prenant fin le 20 septembre 2015, dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés antérieurement.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas ou l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

L'actionnaire unique, en outre, décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

### *Cinquième résolution*

L'actionnaire unique décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 500.000 (cinq cent mille Euros), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social autorisé est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'Euros), représenté par 3.000 (trois mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;



- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions et,

- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces, sur le vu de la renonciation des autres actionnaires concernés à leur droit de souscription.

La présente autorisation est valable pour une période se terminant le 20 septembre 2015, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé lesquelles n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation du capital social réalisée et dûment constatée dans la forme requise par la loi le présent article 5 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation de capital réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

*Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 2.650.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'actionnaire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. LEBLON, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 septembre 2009, LAC/2009/42377: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141184/121.

(100161682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**MH Germany Property VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.573.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010141477/12.

(100161093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**MH Germany Property XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.308.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010141480/12.

(100161041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**MH Germany Property III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.557.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010141484/12.

(100161129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**Resource Partners Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 156.251.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of October.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Resource Partners GP Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, Channel Islands ("the Shareholder"),

duly represented by Mrs Anke Jager, employee, residing professionally in Munsbach, by virtue of a proxy given on the 7<sup>th</sup> day of October 2010.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "Resource Partners Holdings II S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will be only be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carryforward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.00 EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2010.

124205

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by two managers:

- Mr James Bermingham, private employee, born on 19 December 1972 in Sheffield, Great Britain with professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Mrs Anke Jager, private employee, born on 22 April 1968 in Salzgitter (Allemagne), with professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Munsbach.

The managers are appointed for an indefinite period of time.

2. The address of the Company's registered office is set at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le onze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Resource Partners GP Limited, une société constituée et régie par les lois du Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, ("L'associé"),

dûment représentée par Madame Anke Jager, employée, demeurant professionnellement à Munsbach, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 octobre 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Resource Partners Holdings II S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le

cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représentés par douze mille cinq cents parts sociales (12,500), d'une valeur de un euro (EUR 1,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un actionnaire ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérant(s) si plus d'un Gérant a été nommé. Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts étant ainsi rédigés par la partie comparante susmentionnée et représentée comme dit ci-dessus, cette partie comparante déclare souscrire à l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et déclare les avoir libérées intégralement par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

Le notaire soussigné certifie que les conditions de l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales ont été observées.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera gérée par deux (2) gérants:

- Monsieur James Bermingham, employé privé, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Madame Anke Jager, employée privée, née le 22 avril 1968 à Salzgitter (Allemagne), avec adresse professionnelle à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Munsbach.

Les gérants sont nommés pour une période illimitée.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Jager, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44885. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141193/335.

(100162440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**MH Germany Property VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.849.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010141476/12.

(100161096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**MHFP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.816.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg Corporation Company S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2010141485/12.

(100160988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Olin Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.803.

Les comptes annuels au 31 Mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg  
Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2010141495/11.

(100161431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Origo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 21, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 145.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Octobre 2010.

Kim Asger Olsen / Dag Ringdal  
Chairman / Managing Director

Référence de publication: 2010141496/12.

(100161390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Phipe S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Phipe Holding S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.238.

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Phipe Holding S.A.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 42.238, constituée suivant acte reçu le 26 novembre 1992 et modifiés pour la dernière fois le 20 décembre 1999 dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°324, page 15.538 du 4 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, les neuf cent quatre-vingt onze (991) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les actionnaires, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Décision d'adopter le statut d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial («SPF») au sens de la loi du 11 mai 2007;

2.- Changement de la dénomination de la Société en "Phipe S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF)";

3.- Modification de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. La Société peut aussi emprunter au moyen d'émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité.

La Société peut aussi, en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), accorder des avances et donner des garanties, particulièrement en faveur de sociétés et entités dans lesquelles elle a un intérêt.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent et elle pourra aussi effectuer toutes activités et opérations directement ou indirectement liées à son objet, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

4.- Refonte totale des statuts de la Société:

5. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

*Première résolution:*

L'Assemblée générale décide à l'unanimité d'abandonner le statut actuel de Société Holding 1929 et d'adopter celui d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) au sens de la loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de changer la dénomination de la Société en "Phipe S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF)".

*Troisième résolution:*

Suite au changement du statut de la Société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial, l'Assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts, comme suit:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. La Société peut aussi emprunter au moyen d'émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité.

La Société peut aussi, en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), accorder des avances et donner des garanties, particulièrement en faveur de sociétés et entités dans lesquelles elle a un intérêt.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent et elle pourra aussi effectuer toutes activités et opérations directement ou indirectement liées à son objet, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Quatrième résolution:*

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus, il est décidé de modifier et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société avec une version anglaise suivie de la version française, comme suit:

### **Name, Duration, Registered office, Purpose**

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "Phipe S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF)".

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The object of the Company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreement, and of cash and assets of any kind held in account.

The Company can also borrow, including by means of bonds issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity.

The Company can also, while always remaining within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF"), grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest.

It may not carry out any commercial activity. It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general transactions attached to its purpose or liable to promote it and it can also perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF").

### **Corporate capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at USD 991,000 (nine hundred ninety one thousand United States Dollars), represented by 991 (nine hundred ninety one) shares with a nominal value of 1,000 (one thousand United States Dollars) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

### **Transfer of shares**

**Art. 6.** The shares of the Company can only be transferred to eligible investors in the meaning of article 3 of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF").

### **Management - Supervision**

**Art. 7.** The Company is managed by a board of directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. Otherwise, one sole director can exercise alone the powers devolved to the board of directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time. The directors shall hold office until their successor are elected.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The board of directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if fifty percent (50%) of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman, or if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. Any copy or excerpt of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

**Art. 8.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant withdrawal with or without payment.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company. The Company will be bound in all circumstances toward third parties, either by the single signature of the Chairman of the Board of Directors or by the joint signature of two Directors.

The board of directors may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

The company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 10.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

### Shareholders' meetings

**Art. 11.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing ten percent (10%) of the Company's share capital. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 12.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on April 30<sup>th</sup> at 11.30 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by laws shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

General meetings of shareholders may also be held by conference call or videoconference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 13.** A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders.

### Business year, Allocation of profits

**Art. 14.** The Company's business year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### Applicable law

**Art. 17.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto, and also the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company (SPF).

The present by-laws are worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

#### Dénomination, Durée, Siège social, Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Phipe S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF)".

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social pouvant faire obstacle à l'activité normale de la Société à son siège sont imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société peut aussi emprunter au moyen d'émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité.

La Société peut aussi, en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), accorder des avances et donner des garanties, particulièrement en faveur de sociétés et entités dans lesquelles elle a un intérêt.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent et elle pourra aussi effectuer toutes activités et opérations directement ou indirectement liées à son objet, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

#### Capital social, Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à USD 991.000 (neuf cent quatre-vingt onze mille US dollars) représenté par 991 (neuf cent quatre-vingt onze) actions d'une valeur nominale de USD 1.000.- (mille US Dollars) chacune ayant droit de vote aux assemblées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

#### Cession d'actions

**Art. 6.** Les actions de la Société ne peuvent être cédées qu'à des investisseurs éligibles tels que décrits à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

#### Administration, Surveillance

**Art. 7.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pourcents (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité, le président aura voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux administrateurs présents à la réunion. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, sentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée dans toutes les circonstances, soit par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération ( s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué intentionnellement à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

### Assemblée générale

**Art. 11.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcents (10%) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 avril à 11.00 heures. Si ce jour est

un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 13.** Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

#### **Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Loi applicable**

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T.RACY, L. OLAVO BAPTISTA, R.UHL, H.JANSSEN, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44830. Reçu soixante quinze euros (EUR 75)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010141181/393.

(100162092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

#### **Orient-Express Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010141492/12.

(100161435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---



**Office City S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 67.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141493/10.

(100161064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**OX Resto Concepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 143.097.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Octobre 2010.

*Pour la société*

ACR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010141497/13.

(100161072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**OX Resto Concepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 143.097.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Octobre 2010.

*Pour la société*

SCR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010141498/13.

(100161074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**Paris Luxembourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

*Pour: PARIS LUXEMBOURG PARTICIPATION S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010141499/16.

(100161050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**Promax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 59.491.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2010 que:

1. La clôture définitive de la liquidation de la société a été prononcée.
2. les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans auprès de Juria Experts Sarl, domiciliataire agréé, sis au n ° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
3. Un montant de EUR 1.000,00 sera consigné sur le compte bancaire de la société jusqu'à fin 2010 aux fins de faire face à toutes éventualités.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Pour extrait conforme  
European Consultants (Luxembourg) S.A.  
B.P 2476, L-1024 Luxembourg  
Signature  
*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2010141500/21.

(100161273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Radha S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 128.059.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés, dans leur version abrégé, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79 (1) de la loi du 19.12.2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vincent De Smet  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010141501/12.

(100161191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Rentegal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 109.671.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2010141502/11.

(100161513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Restaurant Paisible Abondant s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8365 Hagen, 16, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 138.003.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141503/10.

(100160974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**RC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2010141504/12.

(100161448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**Wealth Management S.A., Société Anonyme,  
(anc. Siring Holding S.A.).**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 149.020.

L'an deux mille dix, le treize septembre

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

**A COMPARU**

La société anonyme luxembourgeoise dénommée LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A., ayant son siège social L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.604

ici représenté par M. Carlo SANTOIEMMA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2010, jointe en annexe au présent acte,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SIRING HOLDING S.A., avec siège social à L2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst, constituée par acte du notaire soussigné en date du 12 octobre 2009, publié au Mémorial C n°2301 du 24 novembre 2009.,

Ensuite la société comparante déclare et prie le Notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 50.000 (cinquante mille Euros), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social souscrit d'un montant de EUR 200.000 (deux cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) à EUR 250.000 (deux cent cinquante mille Euros), par l'émission de 20.000 (vingt-mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix Euros) par action, à souscrire au pair et à libérer intégralement par l'actionnaire actuel par un versement en espèces;

2. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts;

3. Changement de la dénomination de la société SIRING HOLDING S.A. en WEALTH MANAGEMENT S.A. et modification subséquente l'Article Premier des Statuts pour lui donner le teneur nouvelle suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination WEALTH MANAGEMENT S.A.

4. Divers.;

L'actionnaire unique siégeant en assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter capital social souscrit d'un montant de EUR 200.000 (deux cent mille Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) à EUR 250.000 (deux cent cinquante mille Euros),

par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, toutes souscrites et entièrement libérées par l'actionnaire unique de la société, représenté comme dit ci avant, par un versement en espèce d'un montant total de EUR 200.000 (deux cent mille Euros).

Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 250.000 (deux cent cinquante mille Euros), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.»

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de changer la dénomination de la société de SIRING HOLDING S.A. en WEALTH MANAGEMENT S.A.,

et modifie en conséquence l'article 1<sup>er</sup> Statuts pour lui donner le teneur nouvelle suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WEALTH MANAGEMENT S.A.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la résolution prise à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.300.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg., date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'actionnaire unique, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. SANTOIEGMA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 15 septembre 2010, LAC/2010/40272: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 October 2010.

Référence de publication: 2010141228/68.

(100161674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

**NOSORROWS Management Consulting & Business Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.406.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141491/10.

(100161168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**Viione Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.249.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Thierry HELLERS, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

2.- Monsieur Gernot KOS, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

ici représenté par Monsieur Thierry HELLERS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 octobre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VIIONE CAPITAL S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société a également pour objet la mise en valeur de propriétés intellectuelles, l'acquisition d'un ou de plusieurs immeubles au Luxembourg et à l'étranger pour son propre compte ainsi que la mise en valeur de cet ou des ces immeubles.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (€ 31,-) par action.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 8.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur;
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs;
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, si un tel était nommé, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 16.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois d'août à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des Bénéfices

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 21.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

#### Souscription et Libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Thierry HELLERS, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, cinq cents actions . . . . .	500
2.- Monsieur Gernot KOS, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

#### Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

*Réunion en Assemblée Générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Thierry HELLERS, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

- Monsieur Gernot KOS, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

- La société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.820, représentée par son représentant permanent Monsieur Thierry HELLERS, prénommé, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société à responsabilité limitée G.T. Experts Comptables S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.917.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2015.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HELLERS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1475. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

L e Receveur (signé.): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141274/202.

(100162393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**RP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un gérant*

Référence de publication: 2010141505/12.

(100161472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**SOFIREC S. A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82-86, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 15.727.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141506/9.

(100161186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---